

Comment définir un plan stratégique d'évaluation dans un mode à distance ?

La situation de crise sanitaire dans laquelle nous nous trouvons, nous oblige à modifier l'organisation pédagogique des apprentissages et des évaluations pour le second semestre 2020. Que ces évaluations soient formatives ou certificatives, et bien que nous soyons dans une gestion de crise « urgente », les solutions apportées par la communauté universitaire sont basées sur la bienveillance à l'égard des étudiantes et étudiants qui subissent cette situation.

Quelles peuvent-être les premières questions à se poser en équipe ?

Les stratégies d'évaluation peuvent ne pas se poser de la même manière selon différents cas de figures. En effet, les enjeux d'apprentissage et les problématiques de surveillance, de vérification d'identité, de correction etc. ne sont pas les mêmes selon l'année de formation, les modalités d'examens ou de contrôle continu, la taille de la cohorte, le mode d'évaluation envisagé (écrit ou oral) etc. Il s'agit donc d'abord de mettre à plat tous ces éléments, en extraire le substantiel, et s'assurer que les décisions soient au bénéfice des étudiant·es.

Quelles exigences pour quels niveaux ?

Les enjeux peuvent être différents selon l'année de formation et donc de la position dans le cursus engagé. Par exemple, pour un·e étudiant·e de L1 autorisé·e à entrer en 2ème année malgré un 2ème semestre tronqué où toutes les évaluations envisagées n'ont pu être réalisées, cela n'a pas la même incidence que pour des étudiant·es en L3.

Pour les unes et les uns, la question est de leur permettre de poursuivre leurs études en comptant sur le développement de leurs connaissances et compétences sur une durée plus longue qu'initialement (en partie sur la L2), pour les autres il s'agit de valider l'année qui permet d'obtenir le diplôme pour poursuivre dans une nouvelle formation ou s'insérer professionnellement.

Cette discussion en équipe pédagogique peut permettre de définir ce qui paraît fondamental à évaluer immédiatement et ce qui peut faire partie du cycle de formation dépassant les frontières d'une année universitaire.

Quel est le paysage des évaluations à ce jour ?

Si des évaluations ont déjà été réalisées (contrôle continu [CC])

L'équipe pédagogique peut prendre le temps d'estimer si d'autres évaluations sont nécessaires. Ainsi, il peut être décidé que dans un certain nombre d'enseignements, les évaluations en contrôle continu sont suffisantes et qu'un examen supplémentaire (CC ou terminal) n'est pas nécessaire.

Il peut être aussi envisagé de neutraliser certaines épreuves. S'il est important de réaliser de nouvelles épreuves, il faudra alors en modifier les paramètres (modifications des Modalités de Contrôle des Connaissances [MCCI]) pour s'orienter vers du Contrôle Continu Intégral (CCI) ou transformer des modes écrits à des modes oraux par exemple.

Si aucune évaluation n'a été réalisée

Il devient alors prioritaire d'établir une nouvelle stratégie d'évaluation. Le cadre des évaluations dans le code de l'éducation s'appuie sur 3 principes qu'il convient alors de regarder à travers le filtre de l'évaluation à distance : 1) la vérification des moyens techniques à disposition des candidats, 2) la vérification de l'identité, 3) la surveillance de l'épreuve et le respect des règles.

N'hésitez pas à faire appel aux ingénieur·es et conseiller·es et conseillers du Service des Pédagogies Innovantes si vous souhaitez un accompagnement pédagogique et technique sur ce point : spi@univ-lr.fr

Comment définir un plan stratégique d'évaluation dans un mode à distance ?

Comment répondre aux 3 principes de l'évaluation du code de l'éducation ?

Vérification des moyens techniques à disposition



La Rochelle Université a mis en place une enquête étudiante pour connaître l'accès aux outils numériques de chacune et un certain nombre d'équipes ont, elles aussi, réalisé ce travail. Il s'agit alors de pouvoir regrouper les réponses pour établir des cartographies.

Lorsqu'un certain nombre d'étudiant-es ne répond pas, une prise de contact téléphonique est organisée pour connaître les raisons de cette non réponse (problème d'équipement, d'utilisation de l'ENT, de réseau etc.) et est aussi l'occasion de faire le point avec elles et eux sur leur bien-être dans cette situation de confinement et potentiellement de repérer celles et ceux qui pourraient être en situation de « décrochage » pour les orienter vers les services adaptés (Social, Santé, Orientation etc.).

Ces cartographies permettront d'établir les manques et ainsi des solutions pourront être envisagées, comme le prêt d'équipement, notamment grâce à l'appel aux dons qui a été réalisé. Pour certaines promotions, il est donc tout à fait possible que certains groupes puissent être complètement équipés. Dans cette situation, des évaluations à distance pourraient être proposées à tous.

Les étudiant-es ne pouvant bénéficier d'un équipement ou de réseau, même en prévoyant des rendus de devoirs le plus tard possible, en termes de calendrier, doivent pouvoir bénéficier du principe de seconde chance dans l'organisation de « rattrapage » lors de la réouverture de l'université.

N'hésitez pas à faire appel aux ingénier-es et conseillères et conseillers du Service des Pédagogies Innovantes si vous souhaitez un accompagnement pédagogique et technique sur ce point : spi@univ-lr.fr

Comment définir un plan stratégique d'évaluation dans un mode à distance ?

Comment répondre aux 3 principes de l'évaluation du code de l'éducation ?

Vérification de l'identité et surveillance



Dans un cadre habituel de « travail personnel » ou de « devoir maison », l'identité de l'auteur ou de l'autrice n'est pas assurée. Ainsi, à l'intérieur de ce cadre, il n'y aurait pas de raison d'en demander davantage lors d'une évaluation à distance. Toutefois, il peut être possible d'instaurer quelques pratiques permettant de diminuer le risque « d'usurpation d'identité ».

Si le travail est demandé via la plateforme Moodle, sur un temps défini, il est à la fois possible de vérifier les connexions, de mobiliser les étudiant·es à un même moment, ne leur permettant ni de se transmettre facilement des informations (travaux demandés différents, questions aléatoires etc.), ni de répondre à leur propre examen et à celui d'un·e autre en même temps.

Cette possibilité ne permet tout de même pas de s'assurer de l'identité de la personne qui est véritablement derrière l'ordinateur. Demander à l'étudiant·e une attestation sur l'honneur peut aussi donner un cadre plus solennel à l'examen, s'appuyant sur son engagement.

Pour les plus petites cohortes, il est possible de privilégier des oraux de 20-30 minutes via une plateforme (Teams, Big Blue Button etc.). Les étudiant·es sont davantage connu·es de l'enseignant·e et/ou la vérification de la carte d'identité via la webcam est possible avant le début de l'examen oral. De plus, cela permet une évaluation « en direct » qui implique pour l'enseignant·e peu voire pas de temps de correction a posteriori.

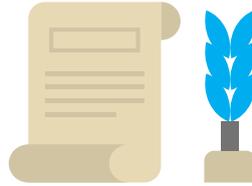
Des Universités (Caen, Rennes etc.) ont expérimenté des examens à distance sous vidéo-surveillance. Cette solution coûteuse et nécessitant un temps de mise en place est étudiée actuellement pour un déploiement plus large par le MESRI.

N'hésitez pas à faire appel aux ingénier·es et conseillères et conseillers du Service des Pédagogies Innovantes si vous souhaitez un accompagnement pédagogique et technique sur ce point : spi@univ-lr.fr

Comment définir un plan stratégique d'évaluation dans un mode à distance ?

Comment répondre aux 3 principes de l'évaluation du code de l'éducation ?

Respect des règles applicables aux examens



La question de l'équité entre les étudiant-es est posée. Il s'agit alors de se questionner en posant systématiquement le principe du bénéfice à l'étudiant-e :

- Si nous proposons un examen à distance, une solution est-elle envisagée pour des étudiant-es non équipés-es ? (seconde chance en présentiel lors de la réouverture, sujet d'examen en version postale ou pris en photo avec un téléphone etc.)
- Si nous proposons un examen en présentiel à la réouverture, un temps de révision suffisant a-t-il été laissé pour permettre aux étudiant-es sans accès aux cours pendant le confinement de les récupérer ?
- Les questions de neutralisation de notes ou de remplacement d'une épreuve par une autre ne devraient-elles pas concerner l'ensemble de l'année de mention ?

Afin de limiter les fraudes, il peut être conseillé de limiter les évaluations basées sur des « réponses exactes/inexactes ». À distance, il est tout à fait possible de proposer des sujets de réflexions plus complexes, permettant l'accès aux cours ou à certaines ressources. Ainsi, c'est davantage le processus de recherche de solutions, d'argumentation d'une décision, de mise en lien entre des notions de cours différents qui servira de base à l'évaluation. Toutefois, il faudrait pouvoir s'assurer que les étudiant-es aient déjà pu réaliser ce type d'exercice avant.

Afin de limiter le plagiat, notamment lorsque l'évaluation se base sur une production écrite, il existe l'outil « Compilatio » intégré au dépôt de devoir de Moodle pour traiter les questions de plagiat.